

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

20 JUIN 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «État de délabrement interpellant des écoles supérieures des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'hypothèse d'un rapprochement, voire d'une fusion des réseaux officiels de l'enseignement»	5
1.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Sélection des dossiers de construction scolaire ou de rénovation par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles après avis de la Commission inter-caractère (CIC)»	8
1.4	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État d'avancement de la nouvelle centrale d'achat des énergies»	10
1.5	Question de M. André Antoine, intitulée «Instauration d'une prime de covoiturage pour les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Cantines scolaires»	13

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «État de délabrement interpellant des écoles supérieures des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, voilà des années que les étudiants de plusieurs écoles supérieures des arts (ESA), de concert avec leurs enseignants et très souvent leurs directions, dénoncent le délabrement chronique des bâtiments de leurs établissements. Plus récemment, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et des conseils d’étudiants des ESA ont lancé une pétition adressée aux pouvoirs organisateurs, à vous-même et à la ministre Glatigny pour demander une rénovation des bâtiments des ESA.

L’état de leurs infrastructures ne permet pas le plein épanouissement des étudiants et nuit d’une certaine manière au rayonnement international de notre enseignement artistique. Certains bâtiments sont dans un état alarmant du point de vue structurel – les plafonds ou les murs s’effondrent –, mais aussi sur le plan de l’hygiène. La qualité de l’enseignement en pâtit, puisque les infrastructures ont un impact sur la manière dont les études se poursuivent: les places sont manquantes pour la pratique artistique et la mauvaise isolation thermique porte préjudice aux instruments, entre autres.

Dans ce cadre, un budget de 75 millions d’euros a été débloqué pour la rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles. Ce plan de rénovation concerne-t-il également l’implantation située rue du Chêne, lieu où se déroulent presque tous les cours? Il y a plusieurs semaines, les étudiants du Conservatoire ont organisé une exposition de photographies dénonçant l’état de leur école.

Au-delà de l’enveloppe dégagée pour le Conservatoire royal de Bruxelles, quels sont les divers engagements pris, en concertation avec la ministre Glatigny, concernant les rénovations des ESA dont les infrastructures sont dans un état de délabrement avancé? Un cadastre a-t-il été établi? Quelles mesures structurelles ont-elles été décidées pour veiller à la bonne santé des infrastructures des ESA? Avez-vous pris contact avec les directions et les représentants étudiants afin de répondre au mieux à leurs demandes urgentes?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Le projet piloté par Beliris, auquel sont associés l’État fédéral, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de la société anonyme (SA) Conservatoire royal de Bruxelles, concerne le site principal et bicommunautaire du Conservatoire. Quant au site de la rue du Chêne, certains aspects doivent effectivement faire l’objet d’une remise aux normes actuelles. Des travaux importants, qui ne sont pas liés aux travaux relatifs au site principal, ont été effectués dans ce bâtiment ces dernières années. Il s’agit notamment de l’aménagement d’un escalier de secours avec monte-charge et de la réfection de deux toitures préalablement à l’aménagement de nouveaux locaux dans les greniers. En outre, un budget d’un million d’euros, sur les fonds propres de l’établissement, sera consacré à la création d’une salle de théâtre dans le grand hall du rez-de-chaussée. Les plans de ce projet sont en cours de validation par le service d’incendie et d’aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU).

Outre le Conservatoire royal de Bruxelles, les travaux prévus dans les ESA au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sont généralement intégrés dans les plans d’investissement annuels et pluriannuels, qui reprennent l’ensemble des travaux de tous les établissements scolaires. L’élaboration de ces plans intègre évidemment les demandes émanant des directions et des utilisateurs des établissements. À titre d’exemple, de récents investissements d’envergure concernent l’acquisition du site de la Cambre, dont le coût de reconditionnement est encore à l’étude dans le cadre du *masterplan* qui y est lié, ainsi que l’opération d’acquisition et de reconditionnement du bien situé à l’avenue de la Couronne à Ixelles, qui permettra à l’Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) de quitter le site Rabelais, quelque peu insalubre. En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles offre la possibilité aux pouvoirs organisateurs de l’enseignement supérieur non universitaire de solliciter des subventions ou de faire appel au Fonds de garantie pour des travaux dans leurs bâtiments.

La récente enquête menée dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires a naturellement couvert l’enseignement supérieur artistique et a mobilisé les pouvoirs organisateurs concernés. Il en ressort notamment que la plupart des bâtiments concernés dans les grandes villes ont été construits avant 1920 et que plusieurs d’entre eux revêtent une haute valeur architecturale. Il y a évidemment un important besoin de rénovation lié à des besoins spécifiques, notamment du point de vue spatial et technique, afin de maintenir l’attractivité de ces établissements. Le groupe de travail du chantier dédié aux bâtiments de l’enseignement supérieur, en ce compris les ESA, a également interrogé les acteurs concernés afin d’établir des recommandations relatives à la rénovation de leurs bâtiments.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je me réjouis d’apprendre que des travaux sont prévus dans la partie du Conservatoire royal de Bruxelles située rue du Chêne. Vous indiquez vous-même que la plupart des bâtiments datent d’avant 1920, ce

qui atteste de leur vétusté, et donc de l'urgence d'offrir des conditions décentes aux étudiants. Vu l'ampleur de la tâche, il convient de prioriser les investissements. C'est tout l'enjeu du cadastre et des études qui seront menées pour identifier les travaux les plus urgents.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'hypothèse d'un rapprochement, voire d'une fusion des réseaux officiels de l'enseignement»

M. André Antoine (Les Engagés). – Au début du mois de juin, le secrétaire général du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), Philippe Barzin, s'est attaqué à un tabou: la coexistence de différents réseaux officiels dans notre système d'enseignement. Durant les journées de l'enseignement, lors d'un meeting organisé par le CECP, il a remis sur le tapis un débat hautement symbolique: la pertinence de disposer de plusieurs réseaux d'enseignement officiel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, l'enseignement officiel englobe les écoles gérées par les villes et communes, ainsi que par les provinces, et celles qui sont gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir le réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Monsieur le Ministre, d'une certaine manière, vous avez la responsabilité de ce dernier, ou du moins la tutelle. Ces éléments nous permettent de constater qu'il existe trois réseaux différents disposant chacun de leurs infrastructures et de leurs organisations propres.

Pour les responsables du CECP, cette organisation de l'offre de l'enseignement officiel est passéiste et doit évoluer. À l'avenir, ils suggèrent un rapprochement entre réseaux, et de préférence une fusion complète. Le propos du secrétaire général est sentencieux: il est inconcevable que ce ne soit pas encore le cas.

Monsieur le Ministre, le secrétaire général ne fait qu'emboîter le pas à votre ministre-président qui, lors des fêtes de la Communauté française le 27 septembre dernier, en appelait lui aussi à une fusion des réseaux officiels de l'enseignement. Plus récemment encore, j'ai entendu Caroline Désir avancer l'idée – plus prudente, mais qui concourt à l'objectif – d'une harmonisation des statuts des enseignants d'un réseau à l'autre, sans perte d'ancienneté ni d'avantages sociaux. Les mentalités évoluent et la parole se libère. Les projets que d'aucuns nourrissent, dont modestement votre serviteur, d'impossibles hier sont aujourd'hui sur la scène politique au cœur des discussions.

Monsieur le Ministre, vous êtes l'un des patrons de ce réseau de l'enseignement officiel. Dès lors, quelle réponse adressez-vous à M. Barzin? Lui accordez-vous un rendez-vous? Êtes-vous prêt à discuter des difficultés et des remèdes, et à identifier avec lui les atouts d'un nouveau réseau officiel?

De plus, est-il possible de créer, dans un délai assez court, un groupe de travail à propos de ce rapprochement? Ce groupe œuvrerait d'abord à l'harmonisation du statut des travailleurs afin de rapprocher les pouvoirs organisateurs (PO). Cela fait partie des attentes communiquées par M. Barzin.

Il s'agit d'un moment solennel pour vous. Votre contribution sera lue, entendue et probablement appréciée. Comment réagissez-vous aujourd'hui? Comment analysez-vous la situation? Quelle est votre réponse, au nom de WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je vous remercie, Monsieur le Député, à la fois pour votre question orale, vos interrogations et vos réflexions. Le 25 mai dernier, comme vous le savez déjà, le ministre-président Pierre-Yves Jeholet, la ministre de l'Éducation Caroline Désir et moi-même avons été invités à l'une des journées de l'enseignement organisées par le CECP. Lors de leur clôture, j'ai vraiment été ravi d'y prendre la parole.

M. Barzin s'y est en effet notamment exprimé sur le rapprochement entre réseaux d'enseignement. À cette occasion, j'ai insisté notamment sur le fait que j'avais à cœur que tous les PO, WBE compris, puissent participer au renforcement de l'enseignement par le développement de synergies. À mon sens, le travail cloisonné entre réseaux n'a plus lieu d'être, car l'heure est à tout le moins à la collaboration. Par conséquent, je suis favorable à ce que les synergies qui existent déjà se poursuivent à l'avenir par le développement de projets menés en commun. Nous y réfléchissons notamment au niveau des bâtiments scolaires.

Quant à la fusion à proprement parler entre les réseaux officiels de l'enseignement, j'ai déjà eu l'occasion de préciser, en réponse à une de vos précédentes questions à propos de l'intervention du ministre-président Jeholet au cours de la fête de la Communauté française du 27 septembre 2021, que la décision relative à une telle fusion ne m'appartenait pas. Depuis l'autonomisation de WBE, il revient à son conseil d'administration de se pencher sur cette question et de décider en toute autonomie de collaborer davantage avec le CECP ou le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS).

Je fais d'ailleurs remarquer que WBE n'est pas un réseau d'enseignement. Il ne se trouve en effet pas dans le cas de figure où des PO d'enseignement ressentent le besoin de se fédérer et de se coordonner entre eux, à l'instar du rôle que jouent le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) ou la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

Dans le cas de figure que nous évoquons, WBE, en tant que PO d'enseignement, développe ces contacts et ces relations directement avec les autres PO d'enseignement plutôt qu'avec leurs fédérations respectives qui, *in fine*, n'ont pas nécessairement la capacité de décider de tel ou tel rapprochement.

L'exemple de la création des pôles territoriaux est très illustratif: zone par zone, bassin par bassin, WBE a négocié au cas par cas avec les autres PO pour dégager des mutualisations et des mises en commun. Faisons donc attention à ne pas omettre que nous parlons bien d'entités qui n'ont ni les mêmes périmètres ni surtout les mêmes prérogatives ou obligations légales. Dès lors, le SeGEC, la FELSI, le CECP et le CPEONS ne sont pas des PO d'enseignement, mais bien des couples, des fédérations organisées sous le couvert d'ASBL.

Enfin, sur la base de la répartition des compétences entre les ministres du gouvernement, les questions relatives au statut du personnel de l'enseignement obligatoire relèvent de la compétence de ma collègue la ministre de l'Éducation. Je ne vais dès lors pas prendre l'initiative de créer un groupe de travail portant sur les statuts. À défaut, j'empiéterais sur ses compétences. Cela étant, je resterai bien évidemment disponible pour participer à la réflexion si un tel groupe de travail venait à être créé.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je prends de manière positive votre réaction. Le rapprochement des réseaux officiels d'enseignement est inscrit dans les astres. Ce n'est qu'une question de temps. La prochaine législature sera le théâtre de ce rapprochement. Il est clair que WBE a un rôle très important, car il est un PO à lui seul. Son directeur général ne manque d'ailleurs jamais de rappeler que WBE est le premier PO de l'enseignement, ce qui est vrai. Ce qui veut aussi dire qu'il a une responsabilité plus grande que tous les autres.

Les autres, en effet, ne constituent qu'un réseau de PO singuliers regroupant, par exemple pour le réseau officiel subventionné, les villes, communes et provinces. Dès lors que nous basculerons dans un régime total de subventionnés, WBE donnera le ton. Par ailleurs, vous remarquerez que les Engagés ont terriblement évolué sur ce dossier, car M. Maxime Prévot a évoqué un modèle d'organisation unique qui est celui du subventionné et qui passe d'abord par le rapprochement des éléments du pôle officiel, tandis que le réseau libre subventionné, qu'il soit confessionnel ou non, fera son chemin de son côté.

La situation budgétaire actuelle compliquée, la pénurie d'enseignants et le fait qu'on ne rende pas perméable le passage d'un enseignant d'une école à l'autre vous pousseront à agir dès cette législature sur le plan des statuts. Vous avez là une chance unique. En effet, les deux ministres qui touchent à l'enseignement obligatoire, l'un parce qu'il a la tutelle sur WBE, l'autre parce qu'elle est ministre régulatrice, appartiennent tous deux au même parti.

Mme Désir a fait des déclarations fortes. Je note que vous évoluez aussi. C'est ce qui explique pourquoi je prends votre déclaration de manière positive. Par rapport à des discours que j'ai déjà entendus dans votre famille politique, il me semble que votre position est plus ouverte que par le passé. Sans vous flatter, étant donné le poids politique qui est le vôtre, si, à l'invitation de Mme Désir,

vous répondiez présent, nous pourrions enfin remédier à ces fichus statuts qui ont dressé des murs de Berlin entre les réseaux et qui n'ont plus de raisons d'être.

1.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Sélection des dossiers de construction scolaire ou de rénovation par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles après avis de la Commission inter-caractère (CIC)»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à différentes reprises, vous nous avez annoncé le succès rencontré par le Plan de relance européen et en particulier son volet relatif aux bâtiments scolaires, tel qu'organisé par le décret du 25 avril 2022 modifiant le décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen.

Vous avez même avancé un montant sollicité de plus de 700 millions d'euros. En vertu d'un amendement déposé par mon groupe – et que j'ai eu l'honneur de défendre – et soutenu par la majorité, le décret du 25 avril prévoit une consultation obligatoire de la Commission inter-caractère (CIC) sur la sélection des dossiers. Sauf erreur de ma part, le délai est aujourd'hui révolu, et j'imagine que la consultation de la CIC a bien eu lieu.

Dès lors, pourriez-vous nous communiquer le nombre de dossiers retenus par la CIC, en fonction, d'une part, du réseau dont relèvent les différentes écoles depositaires d'un dossier de rénovation et, d'autre part, de leur localisation dans une des cinq provinces wallonnes et en Région bruxelloise? Pour quel montant financier cumulé?

Le gouvernement va-t-il suivre l'avis de la CIC? S'il s'en écarte, pour quelles justifications techniques ou financières? Quand le gouvernement va-t-il délibérer définitivement? Si une décision est déjà intervenue, pouvez-vous en communiquer la teneur, par réseau et par province?

Enfin, les coûts des matériaux ont augmenté de 30 %. Dès lors, pour les dossiers éligibles, qui sont d'ailleurs surnuméraires, l'enveloppe dont vous disposiez initialement risque de ne pas couvrir l'ensemble des projets que vous voulez soutenir. Ces dossiers seront-ils directement intégrés dans le budget d'un milliard d'euros, de manière à ne pas perdre de temps par rapport à l'attente légitime des communautés éducatives qui ont introduit leur dossier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, l'appel à projets a rencontré un réel succès: quelque 571 dossiers ont été déposés, pour un montant total de demandes de subventions dépassant 700 millions d'euros.

Le gouvernement a effectivement adapté le décret et prévu la consultation de la CIC. J'avais d'ailleurs soutenu cette proposition émanant de votre groupe politique. La CIC a remis son avis le 16 juin dernier: celui-ci a été unanimement favorable.

La prochaine étape est la validation par le gouvernement de cette liste de dossiers priorités; elle est prévue pour le 23 juin prochain. Vous comprendrez que je ne peux pas communiquer aujourd'hui sur la répartition des moyens par réseau et par province. J'attends une décision ferme du gouvernement.

Le mécanisme instauré ne laisse aucune place à l'interprétation ou à la subjectivité. Il n'y a donc aucune raison que le gouvernement modifie la liste soumise par l'administration et sur laquelle la CIC a remis un avis unanimement favorable. Toutefois, avant toute communication, mes collègues et moi-même devons mener notre travail d'analyse et de validation.

Concernant les dossiers surnuméraires, ils seront nombreux. Nous devons traiter cette question dans le cadre de la réforme du mécanisme de financement, et notamment la mobilisation du fameux budget d'un milliard d'euros. Je ne peux donc pas encore m'engager sur l'une ou l'autre voie de récupération des dossiers.

Je suis pleinement conscient des besoins et des attentes de chacun, qui sont très largement légitimes. Reconnaissons toutefois que nous sommes engagés dans une dynamique extrêmement positive pour nos bâtiments scolaires, grâce à des réformes et des investissements jamais vus. Les problèmes ne seront pas réglés en quelques mois. Malgré l'urgence, il faut prendre le temps de la concertation et de la mise en œuvre. Vous serez d'accord pour dire que les services concernés ne ménagent pas leurs efforts. La gestion de projets d'une telle ampleur prend du temps. Je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois les listes validées définitivement, afin que nous poursuivions nos échanges, qui sont à chaque fois très constructifs.

M. André Antoine (Les Engagés). – Ce dossier répond à une volonté commune, celle de répondre à l'attente des différentes écoles. Ces dernières souffrent dans des bâtiments qui sont vétustes, dépassés et qui consomment énormément sur le plan énergétique, le tout pesant sur leurs finances.

Votre premier texte, Monsieur le Ministre, a attisé les tensions, notamment au mois de septembre. Pour ma part, je trouvais qu'il nous renvoyait à un autre siècle. À la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle qui n'était tout de même pas banale, le gouvernement a accepté de revoir sa copie. Il a accepté de se livrer à un exercice plus objectif en allant consulter les différents pouvoirs organisateurs au sein de la CIC. Je me réjouis du fait que la problématique ait trouvé une issue positive et pacifiée. Nous avons tous à y gagner, vous le premier.

Je comprends parfaitement que vous deviez respecter la prérogative du gouvernement. Cependant, une fois que vous aurez pris les décisions, pourriez-vous en

informer notre commission? J'ai une proposition à formuler et, élégant comme vous l'êtes à l'égard du Parlement, je pense que vous ne manquerez pas de l'accepter. Pourriez-vous envoyer l'ensemble des dossiers aux membres de cette commission, après décision du gouvernement?

Nous y avons suffisamment travaillé pour mériter de découvrir la note ailleurs que dans la presse. En tout cas, j'apprécierais que nous y soyons associés, d'une manière ou d'une autre, après la décision.

1.4 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État d'avancement de la nouvelle centrale d'achat des énergies»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Pour faire face aux fluctuations importantes des prix du gaz et de l'électricité sur le marché, il avait été prévu que la cellule «Énergie» du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles lance, au mois d'avril dernier, un marché public pour une nouvelle centrale d'achat des énergies couvrant la période 2023-2026. Visant certes les bâtiments qui relèvent directement de notre patrimoine, ce dispositif devait également être ouvert aux établissements scolaires des différents réseaux de l'enseignement, aux opérateurs agréés ou subventionnés par notre institution, ainsi qu'aux clubs sportifs affiliés aux fédérations.

Monsieur le Ministre, où en est ce dossier? Le marché public a-t-il bien été lancé? Le cas échéant, quels en sont les contours et les échéances? Quelles mesures avez-vous prévues, en synergie avec vos collègues du gouvernement, pour informer les différents bénéficiaires potentiels de la mise en œuvre de la centrale d'achat des énergies et, partant, de ses avantages?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Compte tenu de la tension persistante sur le marché énergétique et des fortes hausses des fluctuations, le gouvernement a décidé, le 11 mars dernier, d'élargir la centrale d'achat pour la période 2023-2026, en sollicitant les établissements scolaires des différents réseaux et les organismes d'intérêt public (OIP), mais aussi les opérateurs agréés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les cercles sportifs affiliés aux fédérations et associations sportives.

La cellule «Énergie» a été chargée, en concertation avec les cabinets des ministres concernés, d'interroger les opérateurs et établissements concernés quant à leur décision d'adhérer à la centrale d'achat proposée. Ceux qui ont répondu positivement en adhérant à la convention seront repris dans la liste des pouvoirs adjudicataires bénéficiaires (PAB). Cette liste, qui sera annexée au cahier spécial des charges du marché public, devrait être finalisée cette semaine. Elle compte déjà plus de 1 400 points de fourniture pour le secteur scolaire et plus de 1 250 points de fourniture pour les autres secteurs.

Le pouvoir adjudicateur se charge du lancement, de la passation, de l'attribution et de la conclusion du marché public. Chaque PAB sera responsable, pour la part le concernant, de l'exécution du marché et sera le cocontractant de l'adjudicateur. Il est cependant prévu que les PAB délèguent certaines parties de l'exécution au pouvoir adjudicateur. Ces tâches seront confiées au fonctionnaire dirigeant désigné par le pouvoir adjudicateur.

Chaque PAB, avec le pouvoir adjudicateur pour les points de fourniture qui le concernent, sera responsable du paiement de ses factures. Le marché sera divisé en deux lots: l'un concernant la fourniture d'électricité 100 % renouvelable et l'autre la fourniture de gaz naturel. Cette division étend la concurrence aux fournisseurs qui ne proposent qu'un vecteur d'énergie en leur permettant de soumissionner uniquement le lot qui les concerne.

L'administration est en train de finaliser les documents relatifs au marché. Ce marché devrait être lancé dans les prochains jours et sera attribué au début du mois d'octobre. Une communication sera ensuite envoyée à tous les participants au marché pour les informer notamment des modalités de l'exécution de ce dernier, du fournisseur désigné, des procédures de facturation ou encore de l'ajout ou de la suppression de nouveaux points de fourniture.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Le marché va donc être lancé d'ici quelques jours. Comme il s'agit d'une actualité toujours évolutive, je ne manquerai pas de revenir sur le dossier s'il y a lieu.

1.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Instauration d'une prime de covoiturage pour les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Chaque matin, des milliers d'utilisateurs découvrent avec dépit voire avec colère la difficulté d'accéder à Bruxelles tant les embouteillages sont conséquents! À ces bouchons s'ajoutent la diminution du nombre de bandes de circulation sur l'autoroute E40, l'annonce d'un péage urbain, la démolition prochaine du viaduc Herrmann-Debroux ou encore l'éventuelle fermeture du bois de la Cambre. Parmi ces milliers d'utilisateurs figurent les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de nombreux enseignants tentant d'arriver à l'heure pour retrouver leurs classes. Il y a là un intérêt majeur à soutenir le covoiturage et à faire diminuer l'utilisation individuelle des voitures pour dégorger les accès à la capitale.

La province du Brabant wallon l'a bien compris et a donc instauré une prime de covoiturage, devenant ainsi la première administration de Belgique à octroyer une telle indemnité. Elle y voit une façon d'encourager les modes de déplacement moins conventionnels et de répondre aux problèmes liés à la hausse des prix du carburant. Cela fait déjà plusieurs années que cette province pousse son personnel à opter pour le covoiturage à l'aide de la plateforme virtuelle Commuty: les agents

provinciaux peuvent entrer en contact avec des collègues ou avec d'autres travailleurs d'entreprises présentes dans les zonings pour organiser leurs déplacements.

Désormais, la province octroie une prime aux agents qui choisissent ce mode de transport, que ce soit de façon quotidienne ou à la carte. Ce faisant, elle espère voir 12 % du personnel provincial choisir le covoiturage, contre 5,5 % actuellement. Sur la base d'une déclaration de créance sur l'honneur, le personnel pourra demander une intervention correspondant à 20 % de l'indemnité pour frais de déplacement autorisée par le service public fédéral (SPF) Finances, multipliée par le nombre de passagers. Ainsi, à titre d'exemple, deux agents du Brabant wallon qui parcourent ensemble 70 kilomètres, 120 jours par an, avec un partage de volant pourront percevoir chacun une indemnité annuelle de 588 euros. Cette nouvelle prime est entrée en vigueur le 1^{er} juin de cette année.

Monsieur le Ministre, fort de cette expérience intéressante, propre à diminuer le nombre de véhicules sur nos autoroutes et routes d'accès vers Bruxelles, comptez-vous, au titre de ministre de la Fonction publique ou de ministre du Budget, développer une prime de covoiturage pour les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris dans le secteur de l'enseignement? Si oui, pour quel montant et dans quel délai?

À défaut d'une telle prime, comment allez-vous favoriser le covoiturage pour les agents ou enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel autre type d'avantages organisez-vous pour les agents dans l'usage des transports en commun, voire des modes doux?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, il n'entre pas dans mes projets de développer une prime pour le covoiturage. Outre l'aspect financier et des questions d'opportunité que cela représente compte tenu du contexte budgétaire, la création d'une telle prime nécessiterait la conception d'un outil informatique permettant de gérer le covoiturage. Un tel projet n'entre pas dans nos priorités. Un outil de communication permettant aux membres du personnel de trouver des solutions de covoiturage existe cependant. Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en effet actuellement abonné à la plateforme Carpool qui permet aux membres du personnel de s'organiser facilement entre eux et de partager un véhicule lors de leurs trajets entre leur domicile et le lieu de travail. Par ailleurs, diverses mesures sont déjà en vigueur pour favoriser les modes de déplacement en commun et la mobilité douce.

Outre le fait de prendre totalement en charge le coût des abonnements en transport en commun, plusieurs actions sont lancées pour promouvoir les déplacements en vélo. Pour encourager ce dernier comme mode de déplacement, les

agents bénéficient d'une indemnité kilométrique de 0,25 euro par kilomètre pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail ou pendant leur mission.

Le ministère dispose également de vélos électriques pouvant être empruntés par nos agents grâce à un système de réservation en ligne pour tous déplacements effectués durant les heures de bureau. Il est prévu de rendre possible l'emploi de ces vélos durant plusieurs jours afin qu'un agent puisse les utiliser pour ses trajets entre le domicile et le lieu de travail. Enfin, en plus de mener des actions de sensibilisation tous les ans à l'occasion de la semaine de mobilité, le ministère participe cette année au «*Bike project*», un programme de mesures et d'événements conçus pour encourager le plus possible le vélo au travail.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je considère que le covoiturage est aujourd'hui encore une solution simple à mettre en œuvre. Elle a le mérite de diminuer le nombre de véhicules tout en partageant ceux-ci entre plusieurs titulaires. Le ministre Philippe Henry patine un peu pour obtenir un accord avec nos amis flamands. Monsieur le Ministre, si vous aviez instauré une prime au co-voiturage, je pense que vous auriez rajouté la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le jeu du Comité de concertation, ce qui l'aurait aidé et aurait aidé nos agents grâce un incitant convaincant pour partager la voiture.

Je regrette que nous en restions là, mais j'imagine que, dans un avenir proche, il nous faudra, tôt ou tard, trouver de nouvelles solutions parce que l'accès à Bruxelles devient de plus en plus compliqué, à telle enseigne qu'un certain nombre d'agents veulent s'en détourner.

1.6 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Cantines scolaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Face à la flambée des prix, une société spécialisée dans la restauration scolaire s'attend à devoir augmenter ses tarifs pour compenser l'augmentation du prix des matières premières. La Ligue des familles et d'autres acteurs s'en inquiètent.

Pour le groupe Ecolo, l'accessibilité et la qualité de l'alimentation en milieu scolaire sont des préoccupations importantes, tout comme la transition vers un modèle alimentaire plus sûr, basé sur des échanges locaux.

Monsieur le Ministre, que prévoyez-vous dès maintenant pour limiter, lors de la rentrée prochaine, l'impact sur les familles, qui souffrent déjà aujourd'hui de la situation?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le gouvernement est bien évidemment très attentif à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et à ses éventuelles répercussions sur le prix des repas scolaires. Le montant octroyé par repas et par élève est passé,

pour la quasi-totalité des écoles, de 3 euros à 3,5 euros dans le cadre de l'appel à projets 2022-2024, soit une augmentation de près de 17 %.

Par ailleurs, la possibilité donnée aux écoles de valoriser des achats de matériel ou des dépenses de personnel rendues nécessaires par l'instauration du dispositif est portée à un montant de 40 euros, au lieu de 20 euros, par enfant régulièrement inscrit pour les classes concernées par l'appel à projets.

Enfin, il est prévu que le budget relatif aux cantines gratuites sera graduellement porté à 20 millions d'euros d'ici la fin de la législature, ce qui permettra de réaliser les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la situation, qui reste incertaine. J'espère vous donner prochainement encore plus d'informations sur l'appel à projets qui est en cours d'analyse.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – J'attends ces informations avec impatience. Il me tarde en effet de constater les prochaines avancées dans ce domaine. En attendant, les potentiels ajustements que vous avez mentionnés, Monsieur le Ministre, me semblent primordiaux. Les familles sont aujourd'hui à bout de souffle sur le plan financier. Les prix des produits ont flambé et je crains que les opérateurs actifs dans le secteur de la restauration scolaire continuent à augmenter leurs tarifs.

Le débat sur la gratuité scolaire est intense en ce moment. Tous les élèves doivent disposer des mêmes chances à l'école. D'ici la fin de la législature, je suivrai avec attention ce travail et les ajustements annoncés, car, malheureusement, la crise risque de durer.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h45.*